

ASAPR
Association Syndicale Autorisée
des Propriétaires Ruraux de
Castelnaudary

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES
DU 27 JANVIER 2017 à 09 H 00

L'an deux mil dix-sept le Vendredi 27 Janvier , les membres de l'association, se sont réunis à la M.D.A. (Maison des Associations) 1, Avenue de Lattre de Tassigny à Castelnaudary, sur convocation du Président en date du 16 janvier 2017.

L'assemblée est présidée par Monsieur François DEMANGEOT, en sa qualité de Président. Le secrétariat est assuré par Madame BARTHES Dominique ;

Le Président constate que les membres présents ou représentés, représentent **87 voix**, sans que le quorum soit exigé car il s'agit du report de l'assemblée générale du 13 Janvier 2017 (quorum non atteint).

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur DEMANGEOT, Président, remercie tous les services de la collectivité : « administratif (Mme BARTHES), trésorerie (Mme JULLIAN, M.BENAZET et M. JORDY), » qui apportent leur soutien et leur aide.

Il remercie également Messieurs GAZEL et POMARET de la SAFER.

Il remercie les membres du bureau et les Vice-Présidents pour leur participation et investissement dans l'association.

Remercie tous les propriétaires sur la Commune de Castelnaudary pour leur présence et intérêt porté à l'action de la Collectivité pour le bien commun.

Monsieur Président demande l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

. convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASAPR pour modifications des statuts de l'ASAPR.

Il signale la présence de Monsieur Bernard CHABBAL, ancien président de l'ASAPR, qui vient nous apporter son soutien et son aide pour la modification des statuts concernant le quorum.

ADOpte A L'UNANIMITE

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Renouvellement d'un tiers des membres du bureau Syndical
- Rapport d'activité 2016
- Etat de taxes et produits irrécouvrables,
- Redevances annuelles 2016,
- Programme travaux 2016/2017
- Questions diverses

RENOUVELLEMENT D'UN TIERS DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Monsieur le Président rappelle que les statuts prévoient que les membres du syndicat doivent être renouvelés, par tiers tous les 2 ans.

Résultat du tirage au sort des membres à renouveler :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
THOMAS Marc	MANZATO Noël
CALVET Bernard	ROUGE Jean-Jacques

Le Président annonce que les candidatures suivantes ont été déposées et seront soumises à la prochaine assemblée générale en 2017

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CALVET Bernard	BATIGNE Clément
GAZEL Sébastien	GUILLEMAT Bertrand

Membres élus par l'assemblée générale

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CALVET Bernard	BATIGNE Clément
GAZEL Sébastien	GUILLEMAT Bertrand

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015

Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET, Membre Syndical, présente ensuite le Compte Administratif et soumet à l'approbation du Conseil syndical l'exécution de la Comptabilité administrative tenue par le Président de l'ASAPR et le compte de gestion établi par son comptable.

Les résultats des deux comptabilités sont identiques et se présentent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	:	néant
Recettes réalisées	:	néant

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	:	17 237.46 €
Recettes réalisées	:	14 457.84 €
Déficit	:	-2 779.62 €

CONSTATE les résultats du budget de l'ASAPR :

	Résultat a la Clôture N-1	Part affecté a l'investissement de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de Clôture de l'exercice N
Investissement	11 060.15		0.00	11 060.15
Fonctionnement	122 624.91		-2 779.62	119 845.29
TOTAL	133 685.06		-2 779.62	130 905.44

Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable sont soumis au vote du conseil syndical.

ADOpte A L'UNANIMITE

Vote du Budget 2016

DECIDE d'adopter le budget 2016 de l'ASAPR comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	101 290.00	101 290.00
FONCTIONNEMENT	152 535.00	152 525.00
TOTAL	253 825.00	253 825.00

ADOpte A L'UNANIMITE

ETATS DES TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Monsieur le Président donne lecture de l'état des produits à annuler et des produits irrécouvrables présenté par Monsieur le Trésorier Percepteur de l'ASAPR.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève à la somme suivante :

Annulation de Titres 2015

REFERENCE DU TITRE	DESIGNATION DU DEBITEUR	MONTANT	MOTIFS
104	THOMAS Marc	20.00	BAIL
100	SOUQUE Angèle	50.00	VENTE
102	THIRIEZ-BRU	100.00	DCD
74	NAUDINAT Louis	50.00	DONNATION
TOTAL		220.00 €	

Admission en non valeurs (années 2012 - 2014)

2012 T.119	ESTEVE Claude	23.92 €
2012. T 153	GFA EN PAYAN	00.06.
2012 T.199	LEYDIER Marcel	11.96 €
2012 T.322	SIRVEN Franck	11.96 €
2012 T.333	SPANGHERO Gilbert	11.96 €
2014 .T93	SNCF	24.00 €
	TOTAL	83.86€

ADOpte A L'UNANIMITE

REDEVANCES SYNDICALES ANNUELLES 2016

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'instituer des redevances syndicales établies annuellement et qui seront dues par les membres appartenant à l'association au 1^{er} Janvier de l'année de leur liquidation.

Ces redevances annuelles feront l'objet d'un appel de cotisation.

Elles seront validées par délibération de l'assemblée générale.

Le montant des redevances est fixé conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2012 qui a aussi entériné la modification des statuts de l'ASAPR.

- ✓ de moins de 5 ha Néant
- ✓ de 5 à 20 ha 20 € HT
- ✓ de 20 à 50 ha 50 € HT
- ✓ de 50 à 100 ha 100€ HT
- ✓ au dessus de 100 ha 120€ HT

Les propriétaires d'un fonds inférieur à 5 hectares sont dispensés de cotisation annuelle. Cette dispense de cotisation ne saurait les exclure du périmètre syndical ni les soustraire à quelque autre prérogative que ce soit.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROGRAMME TRAVAUX 2016

Début des travaux : 27/09/2016

Fin des Chantiers : 13/10/2016

Curage fossés complets : **7 357 ml**

Coufoulentis /Barrié	1068
Bigarrats	300
Bramfan Capitoul	783
Guimbaud	58
Cucurou	263
Fontrouzaud	270
Figairolles Loubats	367
Mezière Loubats Préféranés	983
St Barthélemy Le Collège	798
Chemin de Fitou	422
Co-de-valles	622
Rivals Ramplou St Barthélemy	723
Gay Montmer	545
St Siméon	155

Retouches fossés curés en 2011 : **896 ml**

Le Seignas	20
St Maurice	173
En Paro	123
Les Vignés les Monges	106
Bordeneuve des Plats	124
Le Rivel	90
Brugéllis Cassignole	120
Bonnetis (GIEE)	140

TOTAL GENERAL : 8 253 ml

QUESTIONS DIVERSES

RETROCESSION DE CHEMINS DE L'ASAPR A LA COMMUNE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'étude de recensement et cession de ses chemins privés, l'ASAPR a proposé à la Commune la cession de trois chemins desservant essentiellement des maisons d'habitation :

Nom du Chemin	N° du Chemin	Longueur chemin en m ²	N° Parcelle
Chemin de Cinsault	N°31	710 m ²	YR n°68
Chemin du Muscat	N° 55	500 m ²	YR n°49
Chemin d'exploitation longeant chemin du Chasselas	N°54	430 m ²	YR N°40

Monsieur le Président donne le récapitulatif des chemins en cours de rétrocession.

Il précise qu'une division parcellaire au petit Daurade (Chemin 33 référence cadastrale YR 22, pour rétrocession à deux propriétaires différents, M. Bondouy et Mme Camus) est en cours de réalisation.

Il reste en attente encore des autorisations de riverains pour transmettre d'autres dossiers au notaire.

CHEMINS EN COURS DE RETROCESSION

N° parcelle	N° Chemin	Longueur chemin en mètre	Surface chemin en hectare	Acquéreur
ZL 15	2	310	0 ha 16.00	GFA MURATET RAGNE Christian
XA9	68	110	0 ha 04.50	PERIES Martine et Gilbert
ZO 27	9	225	0 ha 13.40	MOLINIER Gérard et Claudine
YN 15	35	470	0 ha 25.01	Commune de CASTELNAUDARY
YN 8	35	370	0 ha 18.41	Commune de CASTELNAUDARY
ZI 15	77	570	0 ha 00.31	Commune de CASTELNAUDARY
YX 13	59	340	0 ha 17.88	BOYER Marise
	TOTAL	2395	0 ha 95.51	

10 dossiers avec accord des propriétaires sont en cours d'instruction chez le Notaire.

Cas particuliers : documents d'arpentage à faire

- Famille BONDOUY
- Famille ARQUIER (sous tutelle) projet chez le Notaire
- Famille MOLINIER/FORT (attente document d'arpentage puis transmission chez le Notaire)
- Famille GUILHEMAT (dossier prêt, va être transféré chez le Notaire)

Affaire VIALETTE : chemin N° 23

Monsieur VIALETTE a fait un courrier à son voisin. Resté sans réponse.

Monsieur le Président propose de contacter par correction ce riverain pour essayer d'obtenir un accord verbal avant de commencer les travaux.

Monsieur GAZEL précise que certains chemins n'ont pu être résolus faute d'entente entre propriétaires.

2 chemins ont été cédés à la Commune

- Picotis
- Le Collège (St Bartélémy)

Affaire NIEL-OURLIAC/ CLERC (Menuisier)

Problème concernant le chemin ° 19 qui dessert les parcelles de la Famille NIEL-OURLIAC et Monsieur CLERC le Menuisier.

Monsieur CLERC aurait planté une haie dans le chemin de la famille NIEL.

Monsieur le Président propose de rencontrer les intéressés pour essayer de trouver un terrain d'entente.

Chemin n° 6 – Le Rivel

Dessert les familles BASTOUIL – D'AGOSTIN – FALCO - Il faudrait faire un document d'arpentage.

Monsieur le Président propose de se rendre sur place pour un état des lieux.

Une partie du chemin pourrait être vendue aux propriétaires et le reste à la Commune.

(A étudier)

Monsieur GAZEL relancera le Notaire pour activer les dossiers avant la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 H 20.

CASTELNAUDARY Le 27 Janvier 2017

La Secrétaire



Dominique BARTHES

Le Président



François DEMANGEOT